

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 Août 2023

- Dépenses école publique d'Arlanc,
- Conditions repas communal,
- Enquête publique vente parcelle à Charret,
- Vente de la parcelle de La grange
- Validation passage éclairage public Leds
- Rénovation du parc d'horloges astronomiques
- Questions diverses

Présents : Jeannine ALLEZARD, Roland CHALENDAR, Danielle MAROC, Henri MAVEL, Christian RICOUX, Isabelle BARD Patrick THOMAS

SECRETAIRE DE SEANCE : Marie LEROY

Président de séance : Roland CHALENDAR
Secrétaire de séance : Marie LEROY

Séance ouverte à 20 h 42

Dépenses école publique d'Arlanc :

Six élèves de notre commune sont scolarisés à l'école primaire publique d'Arlanc. Une participation de 5 801.57 € (soit 966.928 € /élève) est demandée à la Commune correspondant aux frais de scolarité.

Conditions de gratuité du repas communal :

Les critères retenus pour la gratuité du repas communal sont :

- Etre habitants (propriétaires ou locataires) et leurs enfants à charge,
- Les conseillers municipaux,
- Le personnel communal.

Vente d'une partie de parcelle à Charret à Mr Florian Viallard :

Mr Florian Viallard souhaite acquérir une partie du domaine privé communal devant ses habitations au village de Charret. Les frais de géomètre et de notaire seront pris en charge par l'acquéreur. Le terrain sera vendu au prix d'un euro le mètre carré (1 €/m²).

Vente d'une parcelle à La Grange à Mme Laurence Boyer :

Mme Laurence Boyer de La Grange souhaite acquérir la parcelle communale devant chez elle, cadastrée AE 293 d'une contenance de 201 m². Les frais de notaire seront supportés par l'acquéreur. Le terrain sera vendu au prix d'un euro le mètre carré (1 €/m²).

Rénovation de l'éclairage public, passage en Led :

L'éclairage public communal va être rénové en Leds afin de faire des économies. La Commune peut bénéficier d'une prise en charge par le territoire d'énergie du Puy de Dôme. Les dépenses sont estimées à 40 000 € HT. Le coût pour la Commune s'élèverait à 20 203.46 €

Optimisation des systèmes de gestion de l'éclairage public :

Le syndicat des territoires d'énergie du Puy de Dôme préconise la modernisation des systèmes de gestion de l'éclairage public. Le montant des dépenses est estimé à 3 300 € avec une prise en charge du syndicat à hauteur de 90%. Resterait à charge pour la commune : 10 % soit 330 €. Les conseillers ont accepté d'effectuer les travaux.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Travaux de réfection des allées du cimetière :**

Les travaux précités vont débiter début septembre 2023.

- **Distribution de packs d'eau :**

Le Comité des Fêtes communal a décidé de distribuer un pack d'eau aux habitants âgés de plus de 80 ans.

- **Demande de ralentisseurs :**

Mr Paganelli a demandé l'installation d'un ralentisseur afin de limiter la vitesse des véhicules qui descendent. Un arrêté municipal sera pris pour limiter la vitesse à 30 km/h.

Il en est de même pour le village de Besse !

- **Poteau EDF à Clavelier :**

A signaler un poteau EDF abîmé devant chez Raymond Cartier.

- **Ramassage scolaire à Charret :**

Il a été demandé la création d'un point de ramassage scolaire à Charret.

La séance est levée à 22 h 23

*Le Maire
Roland CHALENDAR*

*La secrétaire de séance
Marie LEROY*